

A6 : Certificat d'affichage.



**COMMUNE DE FONT-ROMEU – ODEILLO – VIA
DÉPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Louis DÉMELIN, maire de la commune de Font-Romeu – Odeillo – Via, certifie que l’arrêté du Maire n° 2017/038 portant sur la prescription de l’enquête publique relative à l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Font-Romeu – Odeillo – Via a été publié en date du 30 septembre 2017.

Je certifie également que cet arrêté a été rendu public notamment par affichage en mairie du 30 septembre 2017 inclus au 8 décembre 2017 inclus.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Font-Romeu, le 8 décembre 2017,


Le Maire,

Jean-Louis DÉMELIN